



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8852^e séance

Jeudi 9 septembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Coveney	(Irlande)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Estonie	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Inde	M. Tirumurti
	Kenya	M ^{me} Toroitich
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Aougi
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Processus de transition menés par l'ONU

Lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/756)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Processus de transition menés par l'ONU

Lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/756)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Andorre, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, République tchèque, République démocratique du Congo, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Allemagne, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liban, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Monténégro, Maroc, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Macédoine du Nord, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Émirats arabes unis et Zimbabwe.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/756, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/771, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les pays suivants : Afrique du Sud, Andorre, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, République tchèque, République démocratique du Congo, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Allemagne, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Maroc, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Macédoine du Nord, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam et Zimbabwe.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2594 (2021).

La séance est levée à 15 h 15.